
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015- 435 DU 12 AOUT 2015

portant nomination de Monsieur **Thomas d'Aquin OKOUDJOU** en qualité de Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Addis-Abeba en République Fédérale Démocratique d'Ethiopie.

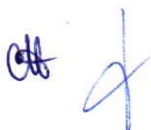
**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-196 du 03 juillet 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- Vu** le décret n°2014-337 du 30 mai 2014 portant rémunérations, indemnités et avantages matériels divers alloués aux Agents de l'Etat en service dans les représentations diplomatiques et consulaires de la République du Bénin ;
- Sur** proposition du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 juillet 2015,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur **Thomas d'Aquin OKOUDJOU** est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Addis-Abeba en République Fédérale Démocratique d'Ethiopie, à titre de régularisation pour la période du 2 avril 2013 au 30 juin 2014.

Article 2 : Dans ses fonctions, Monsieur **Thomas d'Aquin OKOUDJOU** bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et avantages matériels divers définis par le décret n°2014-337 du 30 mai 2014 portant rémunérations, indemnités et avantages matériels divers alloués aux Agents de

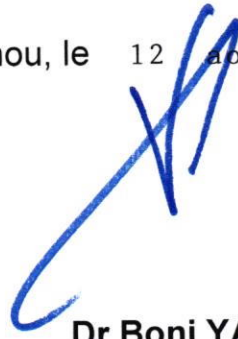


l'Etat en service dans les représentations diplomatiques et consulaires de la République du Bénin.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 12 août 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



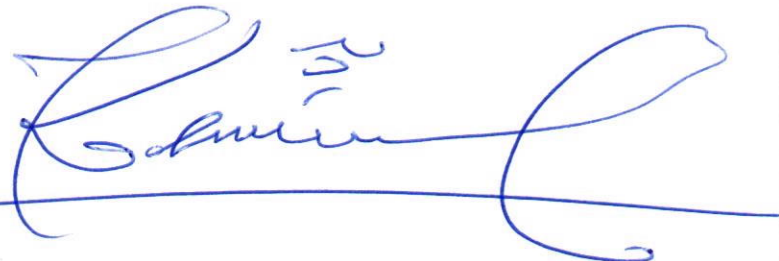
Dr Boni YAYI

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,

Le Ministre d'Etat Chargé de
l'Economie, des Finances et des
Programmes de Dénationalisation,



Saliou AKADIRI



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, CES 2, HAAC 2, MEEFPD 2, MAEIAFBE 2, AUTRES MINISTERES 26, SGG 4, DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, GCOMB-DGCST-INSAE 3, BCP-CSM-IGAA 3, UAC-ENAM-FADESP 3, UNIPAR-FDSP 2, BAG 2, INTERESSE 1, JORB 1.

